

Note n° 36 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 1^{er} novembre 2017

Réunion des neuf organisations de retraité-e-s le lundi 30 octobre

Semaine de mobilisation du 6 au 8 novembre

Le tour de table a montré que les équipes dans les départements ont adapté le modèle de lettre pour demander des rencontres à leurs élu-e-s, parfois en prévoyant des rassemblements d'appui. Les élu-e-s « En Marche » sont difficiles à joindre, lorsqu'une rencontre peut avoir lieu, ils montrent leur incompétence, paraphrasent leur patron sans pouvoir expliquer les affirmations. L'originalité du billet / ciseau a été bien reçue pour accrocher les retraité-e-s sur les marchés.

La note de Solidaires pour clarifier qui est touché ou pas par la CSG, pour pointer les incohérences du gouvernement et de la loi qui sous-entend à tort qu'aucun « retraité ne sera pas touché en-dessous d'une pension de 1 394 € », va devenir une note des 9.

Il est décidé de demander aussi une rencontre aux groupes de Sénat, de donner la consigne d'écrire à Macron, en y joignant le ciseau et l'ajout d'une ligne personnalisée « votre décision me fait perdre ... € ».

Pour la région parisienne, la lettre a été envoyée aux présidents de groupe de l'assemblée nationale, la petite place historique des rassemblements à proximité de l'assemblée est demandée, une sono sera à disposition des 9 organisations pour prendre la parole.

Haut conseil de l'âge

La réunion a commencé par discuter de Monalisa, puis à 11 h, un intervenant a démontré que « l'on travaillait mal, que personne ne pouvait donner un avis ». Notre Groupe des 9 a appuyé, le Président Fragonard a suspendu la séance !

Ce lundi 30 octobre 2017, le Groupe des 9 a envoyé un avis contestant le rapport. Fragonard a aussitôt pris note de notre opposition, et vient de nous informer qu'il rédige un nouvel avis et qu'il se déclare disponible pour une nouvelle rencontre sur cet avis. Il est décidé de proposer une rencontre à Fragonard, le matin du 9 novembre.

Le 13 octobre, la ministre a confié une mission à Anne-Marie Brocas (Présidente du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) et à Bertrand Fragonard (Président du Conseil de l'Âge). Nous comprenons que l'objectif est de diminuer le poids des retraites dans le PIB alors que le nombre de retraité-e-s augmente, de figer l'enveloppe des personnes âgées qui décideraient elles-mêmes de l'utilisation de cette enveloppe, par exemple diminuer les pensions pour donner davantage à la perte d'autonomie. A suivre...

Les groupes de travail Buzyn

Lors de notre rencontre le 28 septembre, Mme Buzin a demandé de lui indiquer les groupes de travail que nous souhaitons pour nous renvoyer sur les personnes chargées du dossier. Il est décidé que Solidaires propose une lettre à Buzin pour demander trois groupes de travail : pouvoir d'achat, situation des EHPAD, HCFEA/CDCA.

Point sur les CDCA

Moins de 50 CDCA, comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, ont commencé à discuter du règlement intérieur, qui pose problème par refus du Conseil Départemental d'attribuer des moyens, ce qui bloque les réelles mises en place.

Les autres départements n'ont rien fait. Pour débloquer la situation, le groupe des 9 va mettre en commun les informations des 9 dans l'objectif de rassembler les dysfonctionnements pour les signaler ce scandale à la presse et à Mme Buzin.

Faites-nous remonter vos informations !

EHPAD : dégradation de la situation

C'est sur la place publique, notamment grâce aux actions dans des établissements, à la conférence de presse du 19 septembre de Pascal Champvert et des cinq syndicats et au reportage sur France 3.

Il est décidé de nous exprimer ensemble sur ce qui ne va pas, en montrant le lien entre la situation des salarié-e-s de ces secteurs et la situation des personnes âgées qui ont recours à ces services et établissements.

Prochaine réunion : lundi 27 novembre

Colloque retraite à Rouen

L'inter des neuf organisations de Seine-Maritime a pris l'initiative d'organiser un « Colloque » le lundi 16 octobre 2017, dans un amphithéâtre de l'Université de Rouen – Mont Saint Aignan, sur le modèle du colloque organisé le 13 janvier 2017 au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Environ 80 personnes ont assisté aux trois « tables rondes » :

- **La première traitait de « Place et rôle des retraité-e-s dans la société ».** En 2017, les personnes retraitées représentent environ 25 % de la population, mais aucun gouvernement n'a engagé de réflexions sur ce que ceci implique réellement, à moyen et long terme. La loi dite d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de décembre 2015 ne s'intéresse qu'à la perte d'autonomie, et de façon bien insuffisante.
- **La deuxième portait sur la perte d'autonomie,** un domaine où la solidarité nationale devrait pouvoir intervenir totalement en faisant en sorte que les personnes et les familles qui sont déjà confrontées à de telles difficultés n'aient pas, en plus, de problèmes financiers insupportables.
- **La troisième a été consacrée à un retour sur les revendications communes aux neuf organisations de retraité-e-s.**



Ce colloque a été l'occasion de constater les fortes convergences entre nos organisations : pour une augmentation des pensions, en liaison avec les salaires, et contre l'augmentation de la CSG ; pour une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses supplémentaires liées à la perte d'autonomie ; pour un grand service public de l'aide à l'autonomie, à domicile comme en établissement.

Bilan de l'offre en EHPA(D)

Une étude de la DREES, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé, s'appuie sur l'enquête EHPA 2015, pour établir le bilan des capacités d'accueil des établissements pour personnes âgées et du coût pour les patients.

Les 10 600 établissements (+ 1,1 % en 4 ans) représentent 70 % des structures d'hébergement pour personnes âgées, ils proposent près de 752 000 places d'accueil (+ 4,5 %) soit 80 % des places. L'hébergement permanent reste le mode d'accueil principal.

Les tarifs hébergement, de 59 € par jour en moyenne, dans une fourchette de 53 à 87 €, ont augmenté 3 fois plus que l'inflation. Ils dépendent du statut juridique de l'établissement et des places habilitées ou non à l'aide sociale départementale.

Les tarifs, selon la perte d'autonomie, se situent entre 5,50 et 20,50 € par jour. Ces tarifs prouvent que les personnes âgées (ou leur famille) sont donc amenées à compenser des restes à charge de plus en plus coûteux, alors même que leurs pensions sont bloquées.

Plus de 500 000 salarié-e-s (429 800 ETP, équivalent temps plein) permettent 57 ETP pour 100 personnes âgées, soit trois de plus en 4 ans. Le taux d'encadrement est plus important dans le public que le privé... mais la « mission flash » de l'Assemblée nationale évoquée dans la précédente note, critiquait les sous-effectifs, les conditions de travail difficiles, la présence médicale insuffisante, le problème du reste à charge important.

Cela ne va pas s'arranger, la DRESS note que les restrictions budgétaires et de contrats aidés provoquent des difficultés de recrutement, notamment pour les postes d'aides-soignants dans plus d'un tiers des établissements.

Pour en savoir plus : http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd20_resultats_ehpa_2015.pdf

La « mission flash » de l'Assemblée nationale a aussi pointé l'accroissement des inégalités provoqué par le décret de fin décembre 2016, applicable au 1^{er} janvier 2017, qui fait converger sur sept ans les financements aux établissements publics et privés, qui ne prend plus en compte les dépenses réelles. Le public est fortement désavantagé, il paie plus cher le personnel (fonction publique hospitalière et non conventions collectives du privé), il ne bénéficie pas du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ni du crédit d'impôt de taxe sur les salaires... Le gouvernement voulait avantager le privé et aller vers la disparition progressive du public, mais tou-te-s les député-e-s ne suivent pas. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, doit « examiner les aménagements susceptibles d'assurer une redistribution plus équitable ».

Revalorisation des pensions

Le gouvernement a appliqué la règle de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2017 de 0,8 %, correspondant à l'inflation des 12 mois précédents... Mais le gouvernement applique aussi les us de ses prédécesseurs : gel pour 2018 (pour commencer) et aucun rattrapage du retard pris sur les pensions depuis des années.

Solidaires, avec le groupe des 9 organisations de retraité-e-s, revendique une revalorisation identique à l'évolution du salaire moyen, comme cela était le cas avant 1993 pour le privé, 2003 pour les fonctionnaires et 2009 pour les régimes spéciaux. Si nos pensions avaient suivi les salaires, nous aurions bénéficié cette année d'une augmentation de 2 % !